

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Mine Jeffrey à Asbestos

58 millions de \$ qui coûteront cher... en vies humaines

Québec, le jeudi 14 avril 2011 – « Ce sont 58 millions de \$ qui coûteront cher en vies humaines », dénonce la coalition *Québec meilleure mine !* à la suite de l'annonce faite hier par le ministre Clément Gignac d'autoriser une garantie de prêts pour la relance de la mine Jeffrey à Asbestos. « Non seulement le soutien du gouvernement coutera cher aux contribuables québécois, mais ce sont surtout des centaines, voire des milliers, de vies humaines qui seront directement affectées par l'amiante du Québec. C'est un triste jour pour le Québec et nous n'avons pas de quoi être fier de cette décision », déclare la coalition. Environ 125 millions de personnes sont exposées à l'amiante dans le monde et 90 000 en meurent chaque année.

Utilisation « sécuritaire » de l'amiante : une fumisterie

Pour nous aider à faire passer cette décision amère, le gouvernement prétend que de nouveaux contrôles seront exercés pour s'assurer que l'amiante québécois, exporté à plus de 90 %, sera utilisé de façon sécuritaire dans les pays importateurs. Ce qu'il ne dit pas haut et fort c'est que ces mesures de contrôle ne s'appliqueront qu'aux établissements qui recevront directement l'amiante du Québec. Aucun contrôle ne sera fait pour l'utilisation, le démantèlement et la mise aux rebuts de l'amiante québécois. « Toute cette histoire de mesures de contrôle n'est qu'un écran de fumée pour nous faire oublier tout le mal que causera l'amiante du Québec à l'international », dénonce Christian Simard, de Nature Québec.

La relance de la mine Jeffrey ajouterait, annuellement, près de 200 000 tonnes d'amiante sur les marchés. Tôt ou tard, cette amiante se retrouvera à l'air libre, dans les maisons, les écoles, les décharges publiques, et aura un effet dévastateur sur la santé et la qualité de vie de familles entières. Une délégation internationale du Japon, de l'Inde, de la Malaisie et de la Corée nous a d'ailleurs donné un aperçu des impacts dévastateurs de l'amiante dans ces pays, lors de son passage au Québec à l'automne 2010. La prestigieuse revue médicale britannique *The Lancet* enjoignait également le gouvernement du Québec à ne pas appuyer le projet Jeffrey et à cesser toute exportation de l'amiante.

Le Québec non épargné

Il faut se rappeler que, même au Québec, les normes d'exposition à l'amiante sont de 10 à 100 fois plus permissives qu'ailleurs au Canada et dans certains pays européens. Comme le soulignaient récemment les 18 directeurs régionaux de la santé publique, il existe également de sérieux problèmes de contrôle et d'application des normes dans certains chantiers du Québec.

Des questions sans réponses

En plus des préoccupations majeures liées à la santé, la coalition *Québec meilleure mine !* s'interroge aussi quant à la solidité financière de ce projet. « Déjà, que le promoteur doive compter sur une garantie de prêts de 58 millions de \$ n'est pas bon signe. Le marché de l'amiante est risqué et en déclin, justement à cause de sa mauvaise réputation et des alternatives plus sécuritaires existantes. Il y a aussi la question des coûts de la restauration environnementale du site. À combien est fixé la garantie financière qu'on exigera du promoteur ? La loi exige actuellement un taux de 70 %, mais le gouvernement s'était engagé à rehausser cette exigence à 100 %, dont 50 % payable d'avance. Des réponses doivent être fournies à cette question. Autrement, ce sont les Québécois qui risquent encore une fois de payer les pots cassés d'un projet minier mal ficelé », affirme Ugo Lapointe, de *Québec meilleure mine !*

Pour information:

- Ugo Lapointe, *Québec meilleure mine !*, 514-708-0134
- Christian Simard, Nature Québec, 418-931-1131

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée d'une vingtaine d'organismes représentant plusieurs dizaines de milliers de membres au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social et environnemental.

Les membres actuels de la coalition : Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT) ▪ Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) ▪ Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) ▪ Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ▪ Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement (Chaire ERE-UQAM) ▪ Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU) ▪ Coalition Stop Uranium de Baie-des-Chaleurs ▪ Conseil central de la CSN de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Ungava ▪ Comité vigilance Malartic (projet minier Osisko) ▪ Écojustice ▪ Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM ▪ MiningWatch Canada ▪ Mouvement Vert Mauricie ▪ Nature Québec ▪ Professionnels de la santé pour la survie mondiale ▪ Regroupement pour la surveillance du nucléaire ▪ Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) ▪ Sept-Îles sans uranium ▪ Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) ▪ Société pour la nature et les parcs (SNAP-Québec) ▪ *Tous nouveaux membres sont les bienvenus.*